



Dialogue social du 1 juin 2021

Le SNSPP-PATS 45 a été reçu par le directeur dans le cadre du dialogue social individuel. En préambule, il nous a parlé de la vaccination, environ 40% des agents du SDIS seraient vaccinés.

Le règlement intérieur sera révisé à l'automne pour mettre à jour les décomptes des journées administratives et des décharges d'activité de service (*depuis 1 an qu'on le demande, reste à statuer sur les jours de paternité, non évoqué avec le DD*) si les 3 OS sont d'accord lors du DS commun du 23.06.2021.

Nous avons ré-évoqué **les astreintes logés direction** 54*24h qui sont inéquitables par rapport aux logés casernés 54*12h. Le DD se renseigne.

Concernant **les logés casernés**, suite à leur demande et après lecture d'un texte de la Cour de Justice de l'Union Européenne, ils vont pouvoir se mettre sous un statut où Artemis les verra et pourra les solliciter directement. Chaque agent sera libre d'organiser son astreinte comme il l'entend avec des périodes de « départs immédiats » et « de départs suite à alerte du stationnaire ou chef de garde ». Ceci est légal puisque ce n'est pas l'employeur qui met la contrainte mais l'agent qui la choisit. L'information a dû passer par les chefs de centre. Le directeur espère pouvoir comparer ce changement avec les statistiques entre le 1^{er} et le 2^{ème} semestre de l'année 2021.

Le PCASDIS accepterait la mise en œuvre **des 12h** et a demandé au DD des économies. Malgré que cette demande ne concerne que 30% des agents... *Alors où les économies seront... dans les effectifs déjà non comblés, dans l'habillement alors que certains agents n'ont pas la totalité de leur packtage*, dans les logements puisqu'ils ne seront plus nécessaires ? Le bureau va demander en urgence un rdv au PCASDIS et se battre contre. Le DD espère que les nouvelles modalités des logés casernés vont permettre d'appuyer la nécessité de garder les logements.

Le DD profitera du confinement pour **passer à nouveau dans les CIS**.

Nous avons évoqué **les nominations des sergents** et surtout le fait que les agents aient été prévenus à la dernière minute et par mail, que ceci était déplorable et inacceptable. Il a reconnu que le service devait s'améliorer. *Nous avons dû lui expliquer comment s'opéraient des nominations entre les concours, les examens et les au choix...déconcertant.* Le chiffre de 12 est confirmé et il a pris en compte nos demandes sur le courrier. La réunion de la date d'harmonisation n'est pas encore fixée.

Nous avons évoqué **le poste de maintenance des appareils CMIC** actuellement occupé par un SPP d'Orléans centre temporairement le temps qu'un PATS soit recruté. L'agent continue à prendre 3 gardes mensuelles comme les agents en SHR.

Les SOG... Nous avons expliqué au DD que les chiffre de 7 n'était pas possible, le DD l'apprenait alors que nous savons que les chefs d'UT ont fait remonter cette problématique. *Cherchez le trou !* Le DD souhaite créer une opportunité de parcours pour les fonctions tenues par les sous-officiers depuis plusieurs années. La fonction de SOG est bien un emploi opérationnel et administratif puisque l'agent sera CA du FPT et VSR. Quand le chef de garde officier sera présent (en journée), le SOG sera son adjoint pour prendre ensuite la gestion de la garde (la nuit). Le SOG n'est pas celui qui part en

SNSPP-PATS-45

06.70.32.68.21
13 bis rue eugène vignat
45000 ORLEANS



dernier en intervention. L'objectif est de devenir chef de garde. Le DD souhaite que la formation commence pour certains cette année puis d'autres iront par la suite. Chacun doit attendre son tour, il s'agit d'une véritable responsabilisation.

Nous lui avons expliqué pourquoi le chiffre de 7 ne suffisait pas (planning, remplacement, arrêt...), qu'aujourd'hui tous tenaient la fonction mais plus demain ; cela sera dévalorisant et démotivant. Que les agrès des FPT/SR ne seraient donc plus pour les SOG donc on recrée les chartés et non chartés et que demain des CATE ne seront plus que CAUE. Il nous alors proposé que le SOG prenne l'agrès d'un INC 6 et les autres CATE l'agrès de l'INC 4.

Il a bien compris que nous devions travailler intelligemment pour un consensus mais qu'il ne ferait pas du 100% car cela ne serait pas démagogique. Il veut une véritable évolution du parcours de sous-officier. Par ailleurs, comme tout chef, il y a des contraintes et pas de directive de choix.

La formation du SOG sera basée sur des modules complémentaires puisque les agents ont déjà acquis des compétences.

Enfin, si des consensus ne sont pas trouvés, il a expliqué que le président ne reviendrait pas dessus. Il évoquait aussi la possibilité d'ouvrir la vacance de SOG Gien/Pithiviers à d'autres agents du département...Nous lui avons demandé ce qu'il allait faire des agents du centre +1 +1 +1 ça va déséquilibrer les CSP.

Nous ne sommes pas pour les méthodes de bras de fer, toutefois, la réponse lui a été faite que si nous devions passer par un mouvement de grève, celui-ci sera fait si besoin.

Nous allons demander un rendez vous d'urgence au Président afin de faire nos arguments.

Pour le **protocole sur le droit de grève**, nous avons rendu nos propositions qui seront débattues les prochaines semaines.

Nous l'avons alerté sur les **critères de cotation des LDG** qui ne prenaient pas en compte les agents en SHR et en CIS...merci qui ? *Voir les communiqués qui sont affichés par d'autres et qui se vantent d'avoir travaillé SEULS dessus. Ils auraient mieux fait de se concerter avec d'autres.*

Nous avons déjà alerté en novembre que le seuil de 80 points sur 100 ne seraient jamais atteints mais le syndicat des PATS/officiers a dit qu'on testerait sur 2021 et puis qu'on ajusterait si besoin...forcément cela ne va pas atteindre leur déroulement de carrière pour cette année...faut bien en sacrifier mais surtout pas eux.

Le **régime indemnitaire de nos stagiaires** sergent et ltn 2 qui ne seront donnés que lorsqu'ils seront titulaires soit 1 an après, certes par rétroactivité, parce que c'est trop compliqué de refaire des arrêtés si les agents ne sont pas titularisés...*nous n'avons pas dit notre dernier mot.*

Nous avons évoqué des **problématiques individuelles** (les agents concernés ont été informés).

Nous n'avons pas pu aborder :

- Les sous-officiers en CIS (lettre de décembre)
- La prise en charge de la mutuelle par le SDIS (lettre de décembre)
- L'affichage syndical au sdis (lettre du printemps 2020)
- La situation des opérateurs qui ne sont pas reconnus chefs opérateurs (courrier d'avril 2020)

Stéphanie MURAT

SNSPP-PATS-45

06.70.32.68.21
13 bis rue eugène vignat
45000 ORLEANS